

Publié le 22/11/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LIOTON Valérie	à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2111-08 | Aménagement – ZAC des Mazerias/Waldeck Rousseau « Écoquartier de la Monnaie » - Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité (CRAC) au 31.12.2022

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant le Traité de concession signé le 19 juin 2007 confiant à Alter Cités l'aménagement de la ZAC des Mazerias/Waldeck Rousseau « Eco-quartier La Monnaie,

Considérant qu'il convient d'approuver le dernier compte-rendu d'activités à la collectivité, en date du 31 décembre 2022, pour la ZAC des Mazeries/Waldeck Rousseau « Eco-quartier de la Monnaie »,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 14 novembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2022 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 13 238 000 € Hors Taxes,
- Approuve l'état des acquisitions au 31 décembre 2022,
- Approuve l'état des cessions au 31 décembre 2022.

VOTE					
En exercice	32		POUR	28	
Présents	24		CONTRE	0	
Pouvoirs	5		ABSTENTION	1 (D. LIZE)	
Pris part au vote	29		TOTAL	29	
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

